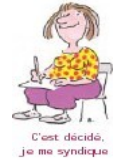




# 122



SNUipp65 BP 841 65008 Tarbes Cedex  
Siège : école Jules Ferry 5 Rue André Breyer à Tarbes  
Tel : 05 62 34 90 54 Fax : 05 62 34 91 06  
Email : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr) Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,  
rapidement, les infos importantes à retenir du GT d'aujourd'hui et de l'audience de négociation que nous avons hier à l'i.a.  
la méthode de l'IA pour établir la liste des propositions éventuelles de fermeture d'une classe :

- retirer systématiquement 1 classe à chaque école du département
- si la moyenne par classe après fermeture est inférieure à 24 élèves, l'IA et le SG ont pris RDV avec les Maires, l'EN assistant à la rencontre.
- l'EN prend contact avec l'école et lui indique, ou pas, pas de consigne de l'IA sur ce point, ce qui s'est dit lors de la réunion avec les élus
- l'IA rencontre également les Parlementaires, les Elus du département, et le Préfet
- il essaye de ne pas fermer de classe unique pour maintenir une école publique dans la commune et de tenir compte des difficultés liées aux déplacements, mais également au tissu économique et social de la commune ; il prend aussi en compte la volonté municipale d'investir dans son école et dans la commune pour maintenir ou développer la population
- pour les écoles maternelles en RSS l'IA prévoit une ouverture à 27 de moyenne et à 24 en élémentaire. Le SNUipp.FSU65 lui a rappelé que pour les maternelles le seuil est de 25.

pour les RASED

il souhaite maintenir ce dispositif avec des "moyens pas trop amoindris" pour qu'ils continuent à aider les élèves et les enseignants (cf tableau en pj rectifié après le GT). concernant les personnels dont le poste fermerait, nous aurons un GT avant le mouvement pour voir quelle règle de MCS s'appliquera et à qui.  
la DIPER a travaillé sur des pistes qui seront discutées lors de ce GT

pour les PEMF

le Recteur a bien précisé lors du CTA que les postes de PEMF sont des postes classe, ce dont nous avons informé l'IA hier. Les services vont continuer à creuser la question. Pour l'instant, ce sont les décharges qui seraient supprimées (4 x 0,25). Y a-t-il possibilité de supprimer les décharges sans fermer le support PEMF ? question posée par le SNUipp. FSU65 (mettre le poste en "sommeil" par exemple pour 1 an. Il devrait y avoir 15 PE stagiaires en 2012 dans le 65.

pour les Titulaires Mobiles

fin de la distinction entre les diverses dénominations : un seul groupe de Brigade Départementale avec une gestion au niveau de chaque circo, mais possibilité de faire des remplacements sur l'ensemble du département si besoin, dans l'ASH, en maternelle ou en élémentaire, stages, congés maladie, maternité, ...  
tout le monde peut tout faire. Le SNUipp.FSU65 a pointé que c'était un retour en arrière qui va conduire à ce que nous connaissons il y a 30 ans : ce sont les débutants qui vont obtenir ces postes par défaut, alors que l'amélioration significative du dispositif de

remplacement avait conduit des enseignants chevronnés à demander ce type de poste. nous avons demandé que les remplacements en ASH ne soient pas attribués aux seuls tit mob de Tarbes-Est, puisque l'ASH revient dans la circonscription de Tarbes-Est. concernant les titulaires de poste de ZIL, Brigade FC, Brigade de circo et brigade ASH nous aurons un GT avant le mouvement pour définir les règles qui vont s'appliquer pour la réaffectation de ces personnels. Là encore la DIPER a réfléchi à différentes pistes qu'elle soumettra à notre réflexion.

pour la circulaire zone de montagne

l'IA nous a indiqué hier qu'il s'agissait de recommandations et non d'obligations ...

aujourd'hui, le SG nous précise que nous devons définir ensemble les critères déterminant quelles communes sont concernées ...

pour les postes LVE

fermeture du poste enseignant itinérant Occitan

fermeture du demi-poste enseignant itinérant anglais

les postes fléchés langues qui sont encore fléchés, redeviennent des postes "ordinaires":

tous les enseignants devant être en capacité d'enseigner une langue à très court terme ...

Le SNUipp.FSU65 a rappelé que le fléchage de certains postes avait conduit à l'exclusion des enseignants de la possibilité d'arriver sur ces postes, et que cela avait créé un grand sentiment d'injustice chez ces collègues.

direction établissement spécialisé suppression

il s'agit d'un poste qui se libère pour cause de départ en retraite

vos réactions et commentaires seront les bienvenus

cordialement

joëlle noguère



Le service public d'éducation, nos métiers,  
on les aime, **ensemble** on les défend !

